



Le patron de la société Congelcam n'a pas eu gain de cause dans le différend qui l'opposait aux hommes de médias.

Le richissime homme d'affaires Sylvestre Ngouchinghe, avait trainé en justice les journalistes Dieudonné Mveng, Félix Cyriaque Ebole Bola, et le journal InfoMatin, pour "diffamation, injures et atteinte à l'honneur".

Le tribunal de première Instance de Yaoundé centre administratif statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties, en matière correctionnelle, en premier ressort a déclaré les journalistes Dieudonné Mveng, Félix Cyriaque Ebole Bola, et le journal InfoMatin non-coupables.

C'est donc un nouveau revers que vient de subir l'importateur numéro 1 des poissons devant le tribunal.

Le Tribunal statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties, en matière correctionnelle, en premier ressort, après en avoir délibéré conformément à la loi a déclaré les prévenus non coupables sur l'ensemble des délits ; Condamne la partie civile aux dépens. Dit qu'ils seront prélevés dans la consignation versée au greffe ; Se déclare incompetent à statuer sur les intérêts civils, lit-on dans l'extrait du plumitif.

Rappel, c'est en 2018 que le bihebdomadaire La Météo et le quotidien InfoMatin avaient publié sur leurs colonnes des informations mettant en cause la société Congelcam et son promoteur Sylvestre Ngouchinghe. Les journaux de Dieudonné Mveng tenaient leurs informations du président de la Conac, Dieudonné Massi Gam's. Des informations tirées du rapport 2017 sur la corruption au Cameroun.